

Pour diffusion immédiate

Les changements aux politiques de droits de scolarité ne suffisent pas à améliorer l'accès à l'université

Montréal, le 16 août 2004 — Les changements aux politiques de droits de scolarité ne suffisent pas à eux seuls à améliorer l'accès à l'université, indique un rapport publié aujourd'hui par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Le rapport, *Changements dans la politique relative aux droits de scolarité : expériences naturelles effectuées dans cinq pays* de Watson Scott Swail et Donald E. Heller de l'Educational Policy Institute, conclut que les décisions relatives aux droits de scolarité doivent tenir compte d'un ensemble de facteurs afin d'améliorer le taux de participation aux études universitaires.

« Les droits de scolarité jouent un rôle dans l'accès à l'université, mais d'autres facteurs exercent aussi une influence : le niveau d'endettement, l'aide financière aux études disponibles, le soutien gouvernemental aux établissements et l'attitude des Canadiens à l'endroit de l'éducation postsecondaire, affirme Norman Riddell, directeur exécutif et chef de la direction de la Fondation. Le seul fait de modifier les politiques de droits de scolarité peut avoir un impact négligeable sur l'accès, surtout si le nombre de places dans les établissements n'augmente pas. Les droits de scolarité ne sont qu'un élément d'un plus grand ensemble. »

Le rapport étudie les hausses, les baisses et les gels des droits de scolarités dans quatre provinces canadiennes et trois États américains, au Royaume-Uni, en Irlande et en Australie. Les hausses de droits de scolarité dans certaines administrations publiques n'ont pas eu pour effet de réduire l'effectif universitaire, et les gels et les réductions n'ont pas nécessairement entraîné les résultats positifs attendus.

« L'augmentation du nombre de demandes d'admission à l'université de la part de jeunes adultes peut avoir joué un plus rôle plus important dans la hausse de l'effectif étudiant que les changements aux politiques de droits de scolarité, indique Andrew Parkin, directeur, Recherche et développement de la Fondation, avant d'ajouter que les hausses peuvent avoir eu d'autres effets négatifs non couverts par l'étude. Les données actuelles ne nous révèlent rien sur la façon dont les étudiants à faible revenu et ceux provenant de groupes désavantagés composent avec ces changements. Bref, nous ignorons si certains groupes d'étudiants éprouvent des difficultés importantes à cause de la hausse des droits de scolarité. »

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est un organisme privé et indépendant, créé par le gouvernement du Canada en 1998. Son mandat consiste à encourager les étudiants à faire preuve d'excellence et à poursuivre leurs études postsecondaires. La Fondation distribue chaque année un montant de 285 millions de dollars en bourses d'études. Elle a octroyé près de 420 000 bourses à ce jour depuis sa création, pour une valeur cumulative de 1,3 milliard de dollars.

Pour télécharger le rapport, visitez le site Internet de la Fondation, au www.boursesmillenaire.ca.

Pour plus d'information :

Joseph Berger
Agent de la correspondance
Bureau : 514 284-7246
Off: (514) 284-7246
Mobile : 514 973-9726
jberger@bm-ms.org